

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 février 2019

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Rapport d'orientations budgétaires – année 2019

Rapporteur : Isabelle Drancy

Dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif, les conseillers municipaux sont invités à débattre des orientations proposées pour l'élaboration du budget à venir.

Le débat portant sur les orientations budgétaires est une obligation énoncée par l'article L 2312.1 du code général des collectivités territoriales. Depuis la loi Notre (Nouvelle organisation territoriale de la République), promulguée le 7 août 2015, la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) est obligatoire. Ce rapport doit comporter une présentation de la structure et de la gestion de la dette et une présentation de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs. Ce rapport doit également comporter depuis la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement¹. Ce rapport doit donner enfin lieu à un débat et il sera pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

La situation financière de la Ville à la fin de l'année 2018

La situation financière de la Ville à la fin de l'année 2018 ne sera connue de manière précise et définitive que lors de l'examen du compte administratif qui interviendra le 28 mars prochain, dans la même séance de conseil municipal que celle du vote du budget 2019. Toutefois, il est dès à présent possible, au vu des résultats connus à ce jour, d'en dresser les principaux traits.

Comme chaque année, l'appréhension de l'état de santé financier de la Ville se fait à travers l'analyse et l'évolution des deux éléments suivants :

- l'endettement,
- la capacité d'autofinancement.

L'endettement

La dette consolidée pour les équipements communaux s'élève au 31 décembre 2018 à 40,7 M€ (contre 56,4 M€ au 31 décembre 2008).

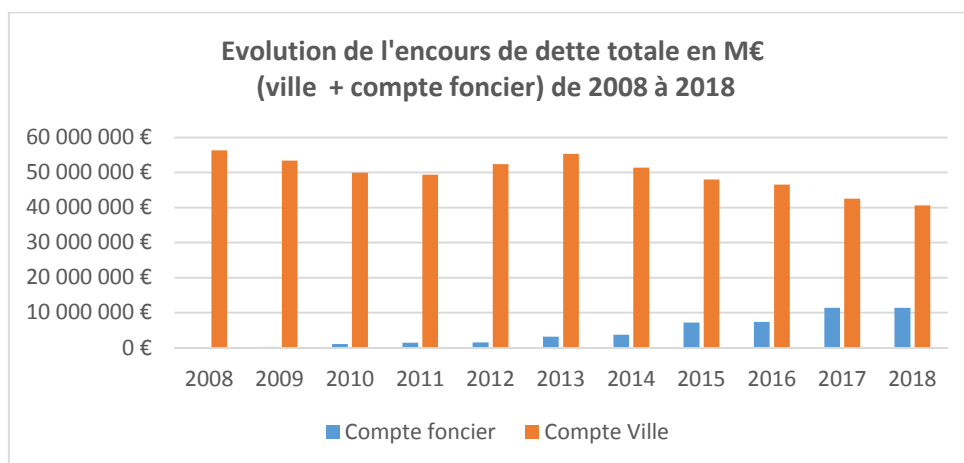
Il faut ajouter à cela la dette pour compte foncier dont l'encours est de 11,4 M€.

La dette totale n'a pas augmenté par rapport à son niveau de 2008, elle a même baissé, puisqu'elle s'établit au 31 décembre 2018 à 52,1 M€ (ou 54,1M€ en comptabilisant le report de crédit de l'emprunt de 2M€ souscrit en décembre 2018 et encaissé en janvier 2019).

La ville de Sceaux a réduit entre 2008 et 2011 son niveau d'investissement et a pu se passer d'emprunter alors que les marges bancaires étaient relativement élevées. La dette a ensuite légèrement remonté entre 2011 et 2016, tout en restant inférieure au niveau de 2008. Enfin en 2017 et 2018, la Ville a emprunté à hauteur du capital remboursé, ce qui a permis de stabiliser l'encours de dette.

¹ Le besoin de financement est défini par l'article 13 de la loi du 22 janvier 2018 comme la différence entre les emprunts et les remboursements de dette.

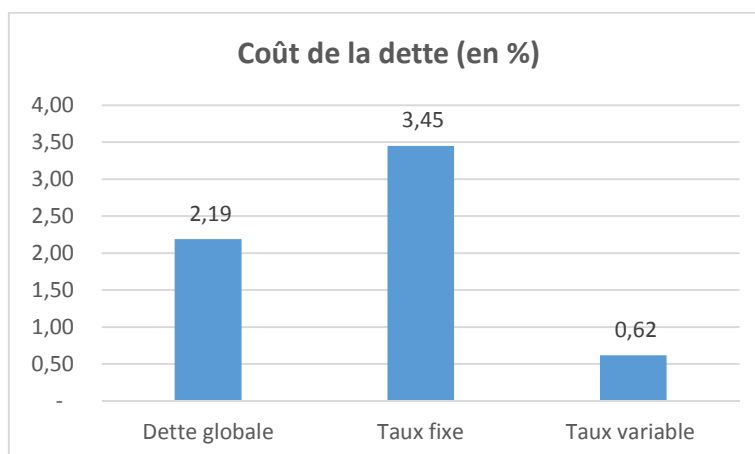
Les exercices 2018 et 2019 sont caractérisés par un pic de dépenses d'investissement et le financement de ces investissements nécessite de recourir à l'emprunt. Ce pic de dépenses en 2018 et 2019 est lié à la conjonction de retard de certains projets pour des raisons extérieures à la Ville (faillite d'architectes, retards d'attributions de subventions) et à l'exigence de démarrage des travaux dans les deux ans de la notification pour tous les projets faisant l'objet d'une subvention. La Ville fait le choix de recourir, sans tabou, à l'emprunt pour financer ses investissements, les taux et les marges étant historiquement bas, afin de maintenir son bon niveau d'équipement, la qualité de ses services publics et d'entretenir son patrimoine. A compter de l'exercice 2020, la Ville va de nouveau réduire son niveau d'investissement, ce qui va conduire mécaniquement à la baisse de son besoin de financement.



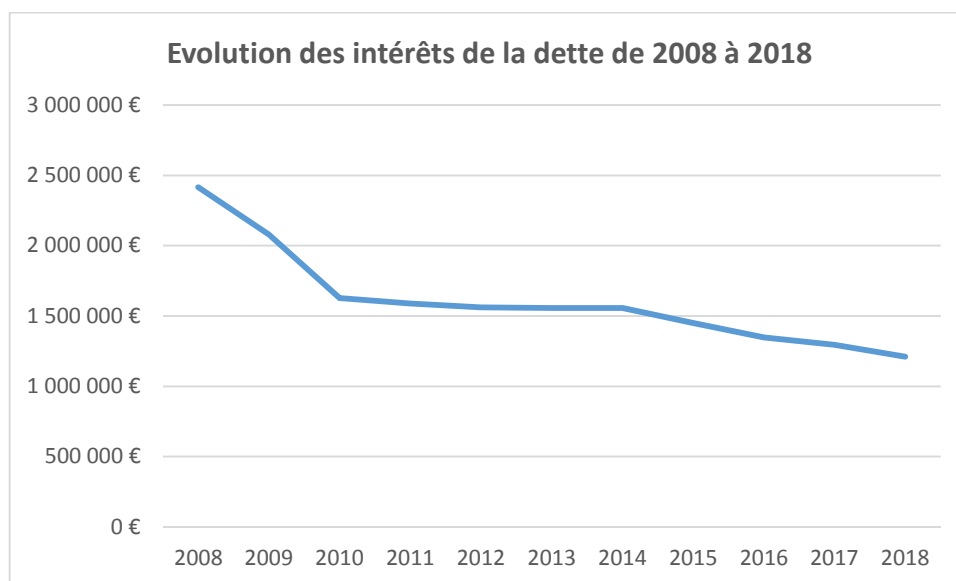
La Ville ne possède aucun emprunt structuré ou « toxique » et maintient une répartition équilibrée de sa dette entre taux fixes et taux variables (55,4 % fixe et 44,6 % variable), afin de bénéficier des baisses des taux courts tout en conservant un volant de sécurité grâce aux taux fixes. A ce titre, **la Ville bénéficie depuis 2009 de la baisse des taux d'intérêts** – comme elle en a bénéficié au cours des quinze années précédant la crise de 2008 - grâce au choix stratégique de transformer plusieurs taux variables annuels en taux variables trimestriels. Depuis août 2014, certains index ont même atteint des taux d'intérêts négatifs sur les marchés financiers (l'Eonia depuis le 28 août 2014, l'euribor 3 mois depuis le 21 avril 2015 et l'euribor 6 mois depuis le 6 novembre 2015).

Pour information, sur les marchés financiers, l'euribor 12 mois s'établit au 1^{er} janvier 2019 à -0,1160% (contre -0,0191% en 2018 ; 1,947% en 2011 et 3,049 % au plus fort de la crise de l'automne 2008).

Sur cette base, le coût de la dette (taux moyen en %) reste très faible, et s'établit à 2,19% au 31 décembre 2018 (contre 2,26% au 31 décembre 2017).



Le volume des intérêts diminue de 84 k€ en 2018, pour s'établir à environ à 1,2 M€ (contre 1,3 M€ en 2017 ; 1,7 M€ en 2011 et 2,4 M€ en 2008).



La capacité d'autofinancement

Selon les chiffres provisoires :

- le résultat comptable 2018 de la Ville devrait s'élever à 3 168 k€ (pour mémoire, il s'établissait à 1 291k€ en 2017 ; 648 k€ en 2016 ; 2 036k€ en 2015 ; 1 060 k€ en 2014 et 1 246 k€ en 2013)
- en conséquence, la capacité d'autofinancement totale constatée pour l'exercice 2018 devrait se situer autour de 4,2 M€ (contre 2,4M€ en 2017 ; 2 M€ en 2016 ; 3,3 M€ en 2015 ; 2,5 M€ en 2014 et 2,6 M€ en 2013).

L'obtention d'un résultat comptable à hauteur de 3,2 M€ constitue un très bon résultat. Il est en nette hausse par rapport à 2017, de 1,9 M€. Il est dû d'une part à une prévision budgétaire 2018 faite au plus juste (ainsi, chaque ligne budgétaire, en dépenses, dégage peu de disponible après exécution), d'autre part à une attention particulière portée sur le financement des dépenses de fonctionnement non prévues au budget 2018, par la réduction d'autres dépenses mais également par l'augmentation des taux d'imposition destinée à financer le pic de dépenses d'investissement de 2018 et 2019 (de 1,40 points pour la taxe d'habitation et 1,95 points pour la taxe sur le foncier bâti) et enfin par l'encaissement de recettes nouvelles en cours d'année.

Ainsi, l'engagement pris lors du vote du budget 2018, à savoir de consacrer la totalité du produit supplémentaire permis par la hausse des taux d'imposition, soit 1,7 M€, à l'autofinancement de l'investissement, a-t-il été intégralement respecté puisque le résultat comptable progresse entre 2017 et 2018 de 1,9 M€.

Par rapport à la prévision budgétaire initiale, ont été réalisés :

- + 207 k€ de produit de taxe additionnelle aux droits de mutation
- - 161 k€ de produits d'impôts locaux du fait de décisions prises par l'Etat (et notamment des exonérations non compensées décidées en cours d'année)
- + 201 k€ de produits des services et du domaine
- + 46 k€ de remboursements d'indemnités journalières par l'assurance en raison d'un rattrapage des versements des années antérieures (régularisation des années 2014 à 2017)
- + 42 k€ de produits exceptionnels divers.

² Cumul des dotations aux amortissements et du résultat comptable de l'exercice, hors résultats reportés.

Enfin, la Ville a contribué en 2018 à hauteur de 508 k€ au fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC), et a vu sa dotation globale de fonctionnement amputée de 117 k€ par rapport à 2017.

Malgré ce contexte économique et financier difficile, la qualité de la gestion (économies de gestion, suivi attentif des rentrées de recettes) aura donc permis de dégager une capacité d'autofinancement de 4,2 M€ en 2018.

Le contexte économique et budgétaire de Sceaux pour 2019

Après une croissance record en 2017, l'économie de la zone euro se trouve depuis 2018 dans une phase de ralentissement. Ce ralentissement s'explique par les tensions géopolitiques et commerciales entre les Etats-Unis et la Chine, la situation politique et économique en Italie qui fragilise la zone euro, les incertitudes sur la conclusion d'un accord sur le Brexit et les tensions sociales et politiques en France avec le mouvement des « gilets jaunes ».

La Banque Centrale Européenne qui s'était, avec la croissance record en 2017, engagée dans une politique de resserrement monétaire avec l'arrêt en fin d'année 2018 du programme d'achat de titres majoritairement d'Etat sur le marché secondaire, a remis à plus tard la remontée de ses taux directeurs. Les anticipations tablent ainsi sur une remontée progressive et modérée des taux d'intérêts sur l'exercice 2019 mais à des niveaux qui restent toujours bas.

Dans ce contexte de ralentissement de la croissance, le gouvernement mise en 2019 sur un déficit de 2,8% du PIB fondée sur une hypothèse de croissance de 1,7% qui semble aujourd'hui trop élevée. La Banque centrale européenne et l'INSEE tablent en effet sur des hypothèses de croissance moins optimistes (respectivement 1,5% et 1,3%) en raison notamment de l'impact négatif du mouvement social dit des « gilets jaunes » sur la consommation privée et l'investissement des entreprises. Cependant les mesures de pouvoir d'achat annoncées en décembre dernier par le président de la République – avant d'être entérinées par le Parlement - pour soutenir le pouvoir d'achat et l'activité (notamment revalorisation de la prime d'activité, défiscalisation et suppression des cotisations sociales sur les heures supplémentaires, prime annuelle exceptionnelle, annulation de la hausse de 1,7% de CSG pour 30% de retraités, ...) devraient soutenir la consommation et la croissance. Le ralentissement de l'inflation en 2019 pourrait également redonner du pouvoir d'achat aux ménages.

Ainsi sur la base d'un taux d'inflation estimé à 1,3% et d'un taux de croissance de 1,7% pour 2019, l'objectif de déficit public fixé dans la loi de finances 2019 est de 2,8% du PIB, objectif auquel les collectivités locales sont encore très largement « associées ». En effet **l'effort d'économies demandé aux collectivités est fixé à 13 milliards d'euros entre 2018 et 2022**. Il s'agit ainsi de réduire le besoin de financement des collectivités de 2,6 milliards d'euros par an, ce que de nombreux observateurs estiment impossible compte tenu des efforts déjà réalisés par les collectivités locales (y compris au prix de hausses d'impôts), sauf à fermer certains services publics de proximité ...

Cet effort d'économies passe par des mesures contraignantes pour 322 collectivités (celles dont le budget de fonctionnement s'établit à plus de 60 millions d'euros) qui sont « invitées » à « contractualiser » avec l'Etat. Les collectivités de plus de 3 500 habitants qui ne sont pas concernées par le dispositif de contractualisation doivent communiquer leurs objectifs concernant l'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement ainsi que celle de leur besoin de financement, en cohérence avec la trajectoire nationale d'évolution annuelle des dépenses locales de fonctionnement (+1,2%) et de réduction annuelle du besoin de financement (-2,6 Md€).

Sceaux, avec des dépenses réelles de fonctionnement s'établissant à 35,9 M€ en 2017, n'est pas concernée par cette contractualisation mais reste associée à l'objectif de réduction des déficits publics à travers **une nouvelle baisse annoncée, en 2019, de sa dotation globale de fonctionnement (DGF)**.

Malgré les annonces présidentielles, Sceaux subira cette année, comme en 2018, une nouvelle baisse de la principale dotation de l'Etat du fait de l'application du mécanisme de l'écêtement. En effet les hausses de la dotation de base de la DGF avec la croissance démographique et les dotations de péréquation (dotation de solidarité urbaine et dotation de solidarité rurale) sont financées par un prélèvement sur la DGF des collectivités considérées comme « riches ».

Rappelons que **la DGF est l'addition d'anciens impôts locaux supprimés par l'Etat depuis les années 1960 et compensés partiellement par celui-ci**. En 1978, les dotations de l'Etat représentaient 43 % des recettes de la commune ; ces dotations, qui ne cessent de diminuer, ne représentent plus actuellement que 6% des recettes réelles de fonctionnement de la Ville.

Par ailleurs, **l'exonération progressive de la taxe d'habitation met en exergue les mêmes inquiétudes, c'est-à-dire une disparition progressive d'impôts locaux remplacée par des dotations de l'Etat**. En effet la suppression partielle de la taxe d'habitation pour 80% des redevables au niveau national (mais seulement 42% à Sceaux) entre 2018 et 2020 est intégralement compensée en 2019 (mécanisme de dégrèvement) mais sans aucune garantie du maintien dans le temps de ce remboursement intégral lorsque l'impôt aura totalement disparu en 2020. Des incertitudes pèsent également sur la suppression de la taxe d'habitation pour les 20% de ménages restants. La loi de finances 2019 précède ainsi le projet de loi sur la réforme de la fiscalité locale prévu courant 2019, mais dont le report incessant de calendrier inquiète tous les élus locaux.

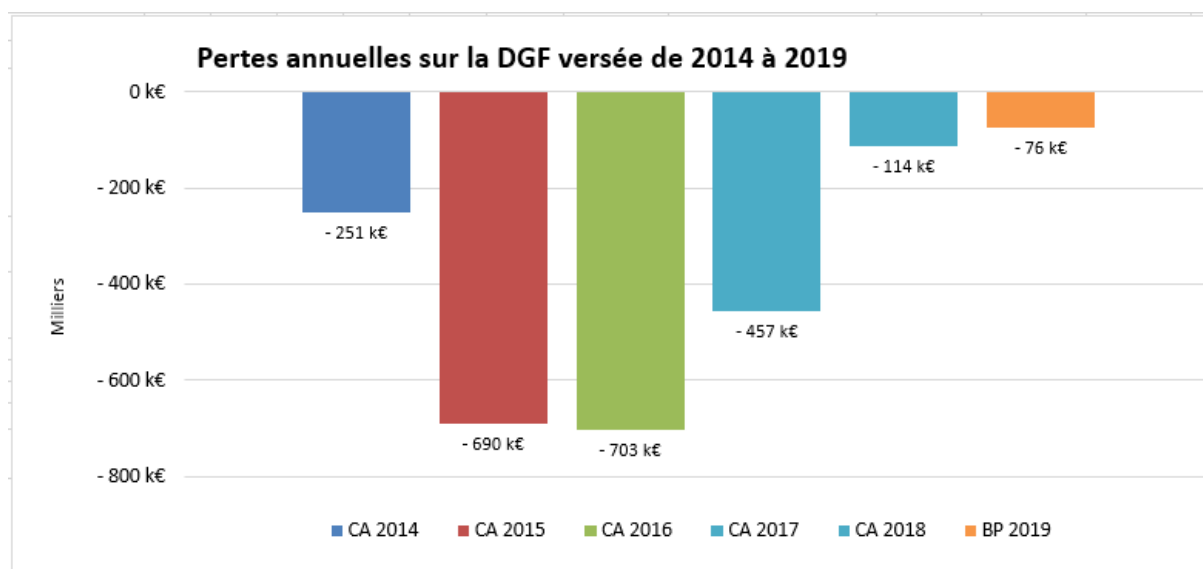
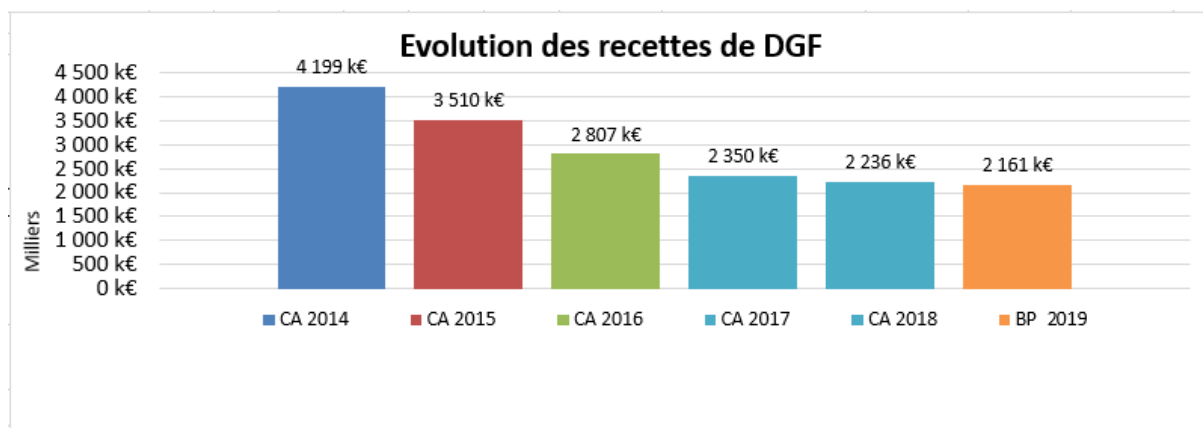
Enfin, Sceaux est membre, depuis le 1^{er} janvier 2016, de l'établissement public territorial (EPT) « Vallée Sud Grand Paris » (VSGP), au sein de la Métropole du Grand Paris (MGP). Celui-ci regroupe les 11 communes d'Antony, de Bagneux, de Bourg-la-Reine, de Châtenay-Malabry, de Châtillon, de Clamart, Fontenay-aux-Roses, du Plessis-Robinson, de Malakoff, de Montrouge et de Sceaux.

VSGP exerce les compétences des trois anciennes intercommunalités ainsi que celles prévues à titre obligatoire par la loi Notre du 7 août 2015, à savoir :

- ✓ l'eau et l'assainissement,
- ✓ la gestion des déchets ménagers et assimilés,
- ✓ le développement économique et les actions en faveur de l'emploi,
- ✓ la politique de la ville,
- ✓ la construction et l'aménagement d'équipements culturels et sportifs,
- ✓ les moyens de transports locaux,
- ✓ le plan climat énergie,
- ✓ le plan local d'urbanisme (PLU), et, depuis la loi « Egalité et citoyenneté » adoptée en janvier dernier, le droit de préemption urbain, retirés aux villes,
- ✓ l'aménagement depuis 1^{er} janvier 2018.

La création de la MGP et de l'EPT a eu un impact financier et budgétaire sur les budgets communaux qui ont augmenté artificiellement depuis 2016 du fait des versements de ressources effectuées via le « fonds de compensation des charges territoriales » : les communes encaissent des recettes qu'elles reversent intégralement à leur EPT. Outre l'augmentation du budget, cette mission de « chambre de compensation » complexifie largement le suivi de ces recettes et la préparation budgétaire.

reversements de ressources effectuées par la Ville à VS GP via le Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT). **Au total, la DGF perçue par Sceaux sera passée de 4 199 k€ en 2014 (1^{ère} année de baisse des concours des concours financiers de l'Etat) à 2 160 k€ en 2019, soit une baisse de 49% en 6 ans d'une recette qui représentait 13% des ressources locales en 2013.** Cette seule perte de recettes représente l'équivalent de près de 11 points d'impôts communaux !



La hausse des dotations de péréquation est également financée par la baisse du **fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)** qui est depuis 2017 intégré aux variables d'ajustement. Le FDPTP est estimé en 2019 à 129 k€, en baisse de 14,7% par rapport à 2018.

L'exonération progressive de la taxe d'habitation (TH) qui a pour objectif de dispenser 80% des ménages du paiement de la taxe d'habitation sur leur résidence principale d'ici 2020, n'aura normalement en 2019 aucun impact sur les ressources locales. L'abattement pour les ménages de 30% de leurs cotisations de TH en 2018, puis de 65% en 2019 et de 100% en 2020 prend en effet la forme d'un « dégrèvement » (l'Etat paie à la place du contribuable) et est donc intégralement compensé pour les collectivités territoriales à taux d'imposition inchangé.

Le taux forfaitaire de revalorisation des valeurs locatives, qui servent de bases au calcul de la taxe d'habitation et de la taxe foncière, est fixé à + 2,20 % en 2019 pour les logements et à 0,2% pour les locaux professionnels. Depuis 2017, le taux de revalorisation des valeurs locatives des locaux d'habitation ne s'établit plus en fonction de l'inflation prévisionnelle mais en fonction du taux d'inflation constaté sur les 12 derniers mois (de novembre 2017 à novembre 2018 pour 2019).

La **politique d'abattement** pratiquée par la commune favorise fortement les familles. La Ville apporte en effet son soutien aux familles scéennes par la majoration des abattements de taxe d'habitation pour personnes à charge (20% au lieu des 10% obligatoire pour 1 à 2 personnes à charge ; 25% au lieu des 15% obligatoire pour 3 personnes à charge et plus). Cette politique d'abattement « coûte » environ 1,1 M€ par an au budget communal, montant qui vient abonder le pouvoir d'achat des familles.

Ajoutons que la Ville applique des abattements supplémentaires dont bénéficient les personnes handicapées, comme le permet la loi. Le coût en est de l'ordre de 9 000 € en 2019.

La tarification des services aux usagers (prestations périscolaires, sportives, culturelles, etc.) reste quasiment stable, avec une augmentation limitée à 1,5% de la plupart des tarifs afin de prendre en compte l'inflation et l'évolution des activités de la Ville. Les tarifs du stationnement payant, de la bibliothèque, du cinéma Trianon, de la salle de musculation, des classes transplantées, des séjours de vacances pour les 6-17 ans ainsi que des mini-séjours en période de vacances scolaires proposés aux enfants de 4 à 12 ans **restent inchangés par rapport à 2018**. Il faut noter également que le tarif minimal de la pause méridienne a été diminué et passe de 0,95 € à 0,75 € par jour, entraînant une diminution corrélative de la contribution de l'ensemble des familles dont le quotient familial est inférieur à 1 152,96 €, soit 464 familles (37 % du total des familles). Pour les familles dont le quotient est supérieur à ce seuil, le tarif reste inchangé. Il convient de rappeler que la prestation de pause méridienne comprend, outre le repas, la garderie et l'accès à différentes activités au choix de l'enfant (« NAP »).

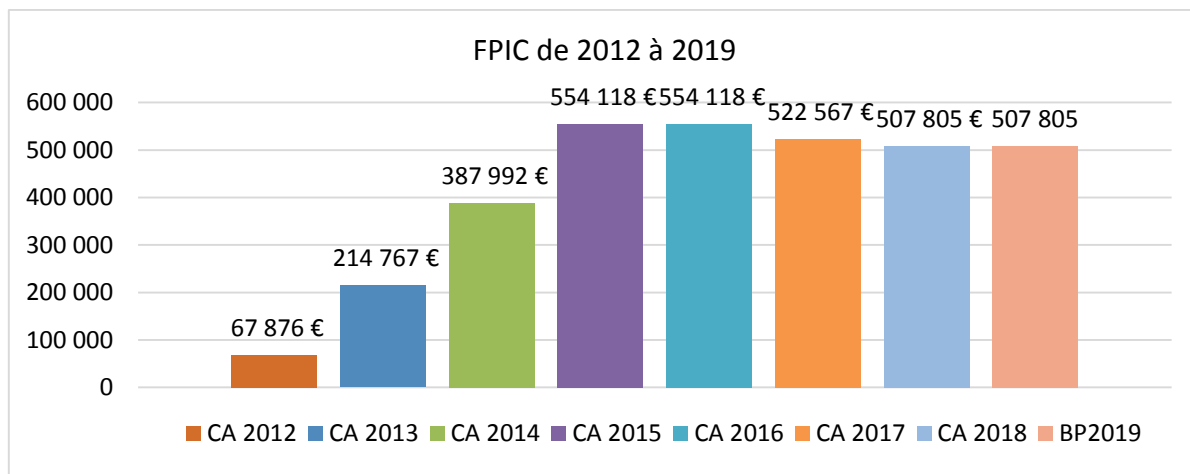
S'agissant de la **taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux**, il faut noter qu'elle s'est établie en 2018 à 1,8 M€ pour une moyenne de 1,5 M€ entre 2014 et 2018. Cette bonne dynamique du marché immobilier à Sceaux (tant en volume qu'en prix moyen) reflète l'attractivité de notre territoire. Cette recette est estimée à 1,6 M€ en 2019.

Les **contributions versées par les partenaires institutionnels** sont relativement stables en 2019. La participation de la Caisse d'allocations familiales (CAF) dans le cadre du Contrat enfance-jeunesse (CEJ) 2017-2020 est estimée à 170 k€, à hauteur du montant encaissé en 2018 (pour rappel une baisse de la contribution de la CAF a eu lieu en 2018 en raison de l'adoption d'un nouveau mode de calcul). La participation départementale pour le fonctionnement des crèches et de l'aide aux manifestations culturelles et sportives diminue de 18 k€ entre 2018 et 2019 en raison du renouvellement du contrat de développement territorial entre la Ville et de Département pour la période 2019-2021. D'autre part la Ville ne touche plus depuis 2018 de subvention de l'Etat au titre du Programme de réussite éducative (PRE) en raison de l'adoption de nouveaux critères d'éligibilité dans lesquels le revenu par habitant rentre davantage en compte.

Enfin en 2019, la **compensation par l'Etat de la TVA acquittée** sur les dépenses d'investissement en n-2, soit 2017, est estimée à 788 k€, en baisse de 93 k€ par rapport à 2018 du fait de dépenses d'investissement moins importantes en 2017 qu'en 2016, et celle assise sur les dépenses de fonctionnement est estimée à 46 k€ (contre 52 k€ en 2018). Il faut noter que l'automatisation de la gestion du fonds de compensation de la TVA en recourant à une procédure de traitement automatisé des données budgétaires et comptable est reporté au 1^{er} janvier 2020 compte tenu de sa complexité technique en matière de mise en œuvre. Cette réforme permettra l'abandon d'un système déclaratif, lourd pour les services de l'Etat, et permettra ainsi de réaliser des économies de personnel ... pour l'Etat !

Le contexte est également marqué par une nouvelle augmentation des charges pesant sur les collectivités territoriales.

La contribution de Sceaux au **fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales** (FPIC) est estimée en 2019 à 508k€ (à hauteur du montant versé en 2018, contre 523k€ en 2017, 554k€ en 2016 et 2015, 388 k€ en 2014, 215 k€ en 2013 et 68 k€ en 2012, année de sa mise en place). L'objectif d'atteindre une péréquation correspondant à 2 % des ressources fiscales du bloc communal (soit 1,2 milliards d'euros) est reporté en raison des réformes territoriales.



Le FPIC a pour objectif de redistribuer une partie des ressources fiscales des communautés et des communes en prélevant les collectivités disposant d'un niveau de ressources relativement élevé en vue d'alimenter les collectivités les moins favorisées. **Le fait que le revenu moyen des habitants soit de plus en plus fortement pris en compte dans le calcul du prélèvement pénalise les communes d'Ile-de-France, et notamment Sceaux, où ce revenu moyen est plus de 2 fois supérieur au revenu moyen national.**

Le développement à l'œuvre de la solidarité territoriale et le fait que Sceaux, quoi qu'on en dise, est considérée comme une ville « riche » - du fait notamment du revenu moyen élevé des habitants -, conduit à voir s'opérer sur le budget municipal des prélèvements croissants année après année pour abonder les territoires défavorisés, l'Etat n'ayant plus les moyens d'assurer par le biais de son propre budget le soutien desdits territoires. En effet, les mécanismes en question tiennent essentiellement compte de deux facteurs. Le revenu moyen par habitant d'une part : à Sceaux, celui-ci est l'un des plus élevés en France. L'effort fiscal de la collectivité d'autre part : **contrairement à une idée reçue, l'effort fiscal à Sceaux, tel que calculé par les services de l'Etat, est toujours considéré comme inférieur à la moyenne nationale**, ce qui pénalise par ailleurs la Ville dans certains calculs de dotations.

Par ailleurs, la Ville verra ses **dépenses de personnel** progresser de 1,4 % par rapport au budget prévisionnel 2018.

Cette hausse est limitée par la politique active de gestion des ressources humaines que mène la Ville : une nouvelle preuve que l'essentiel des hausses de frais de personnel est lié à des causes exogènes, que la Ville essaie de contenir par sa politique active de gestion des ressources humaines. Celle-ci a pour objectif la motivation par l'évolution sociale et le cas échéant une diminution des effectifs via :

- le développement des outils de suivi des dépenses de personnel ;
- le développement de la mobilité interne - notamment au lieu de recruter en externe - et de la réorientation professionnelle ;
- le non remplacement systématique des agents absents, des agents en mutation / mobilité et des départs à la retraite (chaque départ donne lieu à une étude approfondie du poste) ;
- la mise en place de la « cellule mobilité » qui favorise le reclassement des agents concernés ou leur reprise sur des postes adaptés à leurs contraintes médicales ;
- la limitation du nombre d'heures supplémentaires, notamment par la réorganisation des temps d'activité des services ;
- l'analyse des risques psychosociaux, projet qui s'inscrit parmi l'ensemble des mesures déjà mises en place pour lutter contre l'absentéisme comme la création du service Santé-social et la présence depuis 2009 d'un conseiller prévention qui a pour objectif d'identifier les sources de risques

professionnels de limiter leur survenance et par conséquent, limiter également l'absentéisme maîtrisable ;

- le choix d'un nouvel assureur, Sofaxis, dans le cadre du marché ouvert par le Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne, permet d'obtenir pour quatre années (de 2018 à 2021) un taux de cotisation stable et par suite une cotisation plus maîtrisée.

La durée du travail s'établit à Sceaux à 1 607 heures annuelles, conformément à la réglementation sur le temps de travail.

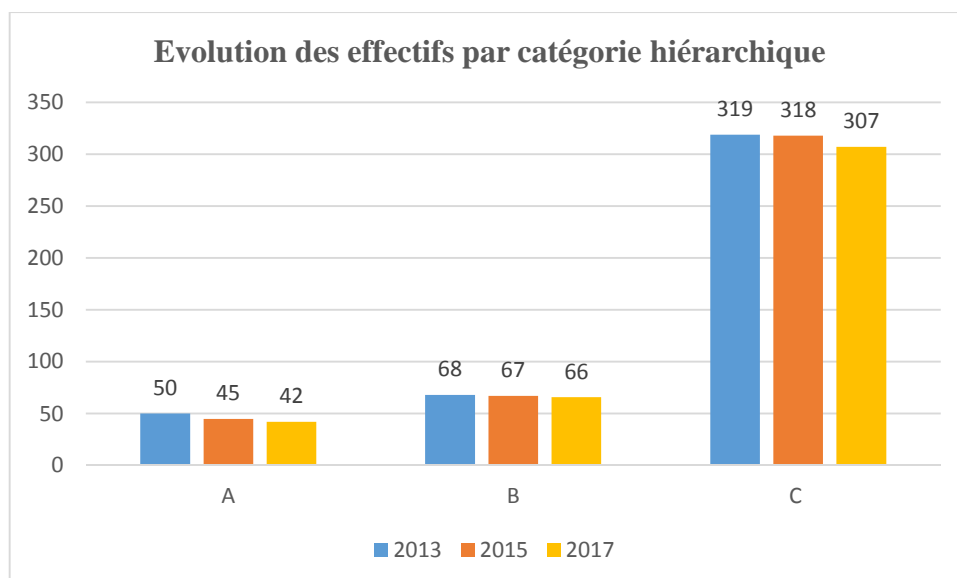
La légère augmentation attendue des dépenses résulte non seulement des évolutions structurelles de carrière des fonctionnaires (avancements d'échelon, de grade, promotion interne, nominations suite à réussite à concours ou examen professionnel...) et des évolutions réglementaires des rémunérations des contractuels, mais a également pour origine des mesures nationales :

- la reprise en 2019, après sa suspension en 2018, de l'application du protocole PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) de 2018 en 2019 : outre des revalorisations indiciaires au 1er janvier, est prévu à compter du 1er février le passage en catégorie A des agents des cadres d'emplois des éducateurs de jeunes enfants et des assistants socio-éducatifs ;
- la revalorisation du SMIC au 1er janvier 2019.

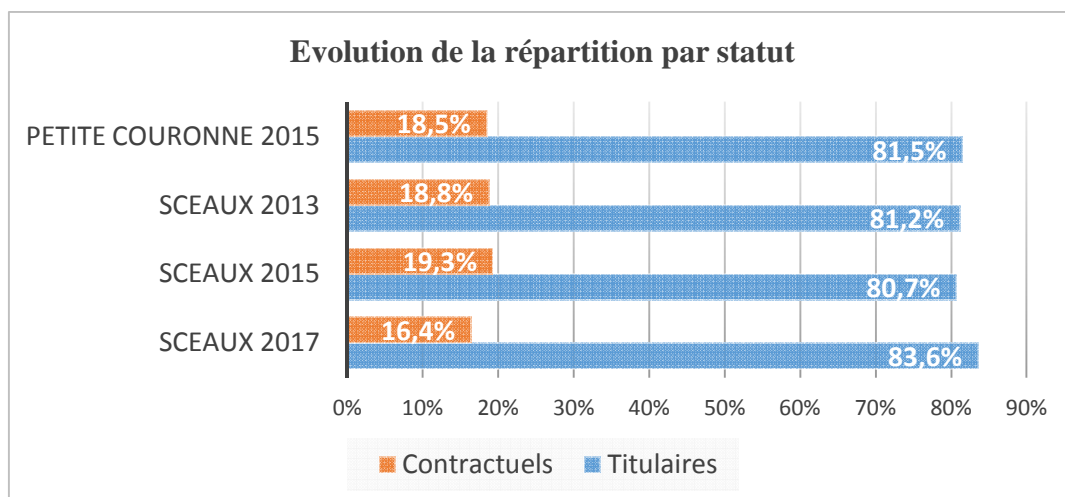
L'effet sur les dépenses de personnel de l'instauration d'une indemnité compensatrice de la hausse de la CSG, contrebalancée par la diminution ou la suppression de certaines contributions des collectivités, telle la suppression de la contribution de solidarité, la baisse de cotisation Pôle emploi et de la cotisation URSSAF maternité et maladie des fonctionnaires reste difficile à évaluer. En effet, si en elle-même, cette indemnité a entraîné une dépense de 112 575 € brut, l'impact des suppressions et baisses de cotisations se fond dans la baisse des dépenses de rémunération entre 2017 et 2018 et est, ce faisant, difficilement quantifiable.

La mise en place de la journée de carence a de son côté permis une économie évaluée à 27 000 € brut laquelle a également nécessairement eu un impact sur les cotisations sociales.

La structure et la composition des effectifs restent stables³.



³ Source : bilan social 2017, présenté au conseil municipal (20 décembre 2018)



La part des titulaires et stagiaires a augmenté en 2017 par rapport à celle des contractuels. Cette évolution s'explique par la titularisation de plusieurs contractuels dans le cadre du dispositif de la loi Sauvadet du 12 mars 2012, d'une part, et par la mise en stage de titularisation de plusieurs animateurs contractuels dans le cadre de la professionnalisation des agents de cette filière, d'autre part.

Rappelons que **plus de 80 % des agents communaux travaillent dans la production de services directement auprès des habitants** : écoles, crèches, voirie, centres de loisirs, services aux personnes âgées, restauration scolaire, etc.

La contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques et au financement des péréquations - qu'elles soient verticales ou horizontales - est assurée principalement au prix d'un effort croissant des communes considérées comme « les plus aisées ». Les recherches d'économies déjà engagées seront poursuivies mais **l'effort demandé est considérable et va conduire nécessairement à une dégradation de l'épargne brute des collectivités territoriales et donc de leur capacité à investir**, alors même que les interventions des collectivités territoriales sont un des leviers importants de la croissance. Ainsi une étude de 2018 réalisée par le groupe Banque populaire/Caisse d'Epargne confirme cette crainte. Cette étude révèle en effet que si l'investissement public local est soumis à des phases cycliques récurrentes liées au calendrier électoral, **la phase baissière actuelle de l'investissement local est sans précédent** depuis la décentralisation en raison des tensions fortes sur les finances locales. Ainsi même si les collectivités territoriales ont toujours une part prépondérante dans l'investissement public, les investissements des collectivités territoriales diminuent de façon continue depuis 2013 en lien avec la baisse des dotations de l'Etat.

Ainsi à Sceaux, la **ponction opérée par l'Etat sur les recettes de fonctionnement de la Ville, ajoutée aux charges nouvelles imposées chaque année, notamment en matière de personnel, équivaut en effet à près de 30 points d'impôts en 2019.**

Cette ponction est absorbée par la qualité de la gestion de la majorité municipale avec une très bonne maîtrise de ces dépenses de fonctionnement. Ainsi en 2018 la capacité d'autofinancement totale constatée pour l'exercice 2018 devrait se situer ainsi autour de 4,2 M€, en augmentation de 1,9 M€ par rapport à 2017.

Enfin, contrairement à la phase baissière actuelle de l'investissement local, **les années 2018-2019 sont caractérisées à Sceaux par un pic de dépenses d'investissements**, la Ville ayant à cœur d'offrir aux Scéens un service public et des équipements publics de grande qualité. Ce pic de dépenses d'investissement a nécessité une mobilisation accrue des ressources fiscales en 2018 après 10 ans de stabilité des taux d'imposition (2008 à 2017) et nécessitera en 2019 une mobilisation soutenue de l'emprunt. La réalisation de ces investissements relève de notre responsabilité à l'égard des générations

futures et de l'attractivité de la Ville, leur réalisation ne pouvant être décalée dans le temps en raison des importants financements externes dont ils disposent, allant même jusqu'à pratiquement la moitié du coût global, et qui disparaîtraient en cas de report de travaux.

Des priorités clairement réaffirmées pour 2019, rendues possibles grâce à la rigueur de gestion

La Ville place l'utilisateur au cœur du service public et cherche continuellement à améliorer la qualité du service rendu à la population. Trois services de la Ville sont ainsi certifiés « Qualiville » (les services Sceaux info mairie et Population/citoyenneté depuis 2011, et le service Finances/facturation depuis 2013), la Ville a été récompensée en 2016 par l'obtention du trophée AFNOR de la mairie proposant le « meilleur accueil » en France. La démarche « Qualiville » a pour but d'améliorer l'accessibilité et la confidentialité dans tous les lieux d'accueil avec un accueil téléphonique courtois, efficace, rapide et informatif ainsi qu'une information fiable et des notices explicatives des démarches administratives.

En 2019, la Ville poursuit cette exigence de qualité puisqu'elle fait partie des 25 collectivités territoriales de France retenues pour participer à l'expérimentation de la certification des comptes publics locaux, dispositif mis en place par l'article 110 de la loi Notre et piloté par la Cour des comptes en liaison avec les chambres régionales des comptes. La certification des comptes est destinée à assurer la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes des collectivités territoriales et de leurs groupements. Cette expérimentation prend la forme d'un accompagnement de la Cour des comptes et de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France entre 2017 et 2019, puis d'une phase de certification « à blanc » par des commissaires aux comptes de 2020 à 2023. L'expérimentation a débuté en 2017 par l'établissement d'un diagnostic global d'entrée dont la synthèse a été communiquée au conseil municipal le 16 mai 2018. Elle s'est poursuivie en 2018 par la réalisation d'audits ciblés qui ont donné lieu à trois relevés d'observations provisoires. La Ville est en attente des rapports définitifs dont les synthèses seront communiquées à la réunion du conseil municipal suivant leur réception.

Dans ces éléments de contexte, et grâce aux efforts de gestion menés depuis plusieurs années et qui seront poursuivis au cours des années qui viennent, nous proposons de maintenir les priorités sur les axes suivants :

- **le soutien aux familles scéennes et la priorité donnée à l'éducation** : le maintien des prestations destinées à la petite enfance et aux enfants scolarisés, tant en volume qu'en qualité, reste une priorité pour la Ville. Rappelons que celle-ci, dans les différentes structures d'accueil, propose d'ores et déjà une solution à environ 90% des demandes. Ce taux est l'un des plus élevés de France et mobilise des financements importants (plus de 10 % du budget). De même le vote des abattements maximaux pour charges de famille permet aux familles de bénéficier de « gains » d'impôts sur la taxe d'habitation de 321 € pour un enfant, 642 € pour 2, 1 042 € pour 3, etc. Au total, c'est un montant de l'ordre de 1 094 000€ qui est ainsi restitué aux familles (et même 1 620 k€ en intégrant les abattements pour charges de familles sur les impôts encaissés et reversés à l'ex-CAHB devenue VSGP). Il faut y ajouter l'abattement au profit des personnes handicapées, d'un coût annuel de 9 k€.

Le soutien à la vie scolaire et périscolaire reste également une priorité municipale. Elle se traduit par l'entretien le plus soigné possible des écoles, le développement des activités sportives et culturelles sur le temps scolaire et des classes transplantées, le maintien des activités sur la pause méridienne et le maintien de la présence d'un agent municipal (généralement une ASTEM ou un agent faisant fonction) par classe en école maternelle, ce qui est l'une des spécificités de Sceaux, reconnue par tous les acteurs. La qualité de fonctionnement des écoles publiques de Sceaux doit beaucoup à l'engagement partagé des équipes municipales et des enseignants, dans une relation de grande confiance que nous nous attachons à préserver en accord complet avec l'Education nationale et que nous proposons de renforcer encore par la démarche du « continuum éducatif ».

Parallèlement doit naturellement continuer à s'exprimer la priorité à l'accompagnement des personnes en difficulté, isolées ou âgées : le développement de l'offre de loisirs et des occasions de rencontre va dans ce sens, en même temps que la mobilisation lors des périodes difficiles (grand froid, canicule, ...).

Le soutien à l'action culturelle reste également une priorité, avec la gestion en régie directe du cinéma Trianon, le chantier de modernisation de la bibliothèque et l'importance des financements et du soutien logistique apportés aux associations et équipements (notamment MJC et CSCB) qui participent pleinement à l'offre socio-culturelle de la Ville.

Le service rendu aux familles passe également par la mise en place de moyens modernes de paiement permettant aux usagers de régler leurs prestations sans avoir à se déplacer. Ainsi la Ville a mis en place la possibilité pour les usagers de payer leur dette sur le site du ministère des Finances (service tipi) en 2014 après l'instauration du paiement des prestations en ligne via « le portail famille » fin 2012 et du prélèvement automatique en 2011. A ce jour, près de 40 % des familles sont en prélèvement automatique et 44 % paient sur le portail famille, soit **plus de 84% des familles qui utilisent les nouveaux moyens modernes de paiement mis à leur disposition** et n'ont plus à se déplacer ou envoyer de chèques pour payer leurs factures.

Le service Finances-facturation, dégagé de ces tâches d'encaissement, peut ainsi consacrer plus de temps à l'étude des cas de familles en difficulté. La Ville a d'ailleurs reçu, au titre de la mise en place d'une « commission sociale de gestion des impayés », le prix de l'innovation financière en 2012 et le *Territoria d'Or* en 2013. Cette commission associe les directions des Finances et le pôle Famille et solidarités l'Action sociale, et le comptable public. Elle a pour objectifs de recouvrer les impayés, mais aussi d'aider les familles en difficulté sociale. Le phénomène d'impayé est en effet utilisé comme identificateur des familles en difficulté sociale et financière afin d'amener ces familles à bénéficier de tous les dispositifs d'aide sociale mis en place par la Ville et ses partenaires. Ce dispositif a permis d'accélérer très significativement le recouvrement des factures périscolaires et de crèches. Il a permis également d'aider plusieurs dizaines de familles à trouver des solutions à leurs soucis financiers (aide à la gestion de budgets familiaux, conseils d'orientation scolaire, aides financières par des organismes tiers).

De même le « relais assistant maternel et parental » (RAM-RAP) ouvert en 2016, est un lieu d'écoute, de rencontre, d'aide et d'animation destiné essentiellement aux familles qui ne font pas appel aux structures collectives d'accueil de la petite enfance, ainsi qu'aux assistantes maternelles agréées libérales qui accueillent ces enfants.

En outre, l'Espace seniors, ouvert en novembre 2017 dans les locaux de la résidence autonomie Les Imbergères, permet d'accueillir et d'orienter les personnes âgées et leurs aidants.

La mise en œuvre du schéma Petite enfance, présenté au conseil municipal fin 2018, se poursuivra, avec les travaux de construction de deux crèches de 40 berceaux sur le site Albert 1^{er} qui ouvriront au 1^{er} janvier 2020. La crèche située au 51 rue du Lycée présentant des signes très avancés de vétusté, la Ville a en effet décidé la reconstruction de l'établissement rue Albert 1^{er}. La nouvelle structure comprendra deux multi-accueils de 40 places chacun situés en rez-de-chaussée de la résidence, avec des services communs mutualisés.

Enfin, la politique du « campus urbain » connaîtra un développement important en 2019, avec l'ouverture de la future résidence étudiante du site Albert 1er, qui comptera 117 appartements et appartient à Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, et celle des Quatre-Chemins (qui appartient à Hauts-de-Seine Habitat) qui proposera près de 150 logements.

- **le maintien d'un environnement urbain de qualité** : la Ville s'attache à maintenir un réseau de voirie de bonne qualité et développe largement les modes de transport dits « doux » (zones de rencontre, zones 30, plan Vélo) afin d'inciter les Scéens à encore mieux « vivre ensemble » l'espace public. Les aménagements liés à la « ville trente » et des zones de rencontres seront poursuivis. L'accent est particulièrement mis sur la rénovation de l'éclairage public et l'enfouissement des réseaux électriques. Ce programme a notamment concerné en

2012 le quartier des Musiciens, en 2014/2016 le quartier du Parc, la rue de la Chrétienté et le quartier Lycée / Achille-Garnon et en 2017/2018 les quartiers des Blagis et de Robinson. Il se poursuivra en 2019 par la fin du quartier du Lycée, la rue des Coudrais et la rue Jean-Louis Sinet. Les études préparatoires à l'enfouissement des réseaux dans le quartier des Chéneaux-Sablons seront poursuivies pour une réalisation à compter de 2020.

D'autre part, la Ville a d'ores et déjà réalisé de nombreux travaux en matière d'accessibilité (accès à l'Ancienne mairie, accès à l'hôtel de ville, gymnase des Clos-Saint-Marcel, école élémentaire des Blagis, aménagement d'emplacements de stationnement réservés). La Ville a mis en place avec la Croix rouge un service de transport des personnes à mobilité réduite, le cinéma Trianon a été équipé d'un dispositif d'audiodescription, le site Internet a été rendu accessible par un service d'agrandissement de caractères, etc. Depuis 2016 la Ville réalise ses travaux via la mise en œuvre d'un Agenda d'accessibilité programmé (ADAP), adopté en septembre 2016 par le conseil municipal, et par lequel elle s'engage à réaliser les travaux de mise en accessibilité de ses 51 équipements publics sur les neuf années à venir (hors dérogation).

Enfin, d'importants travaux de rénovation des parkings ont eu lieu en 2018. Ces travaux effectués par l'entreprise Effia dans le cadre de la délégation de service du stationnement payant ont permis la modernisation et la sécurisation des quatre parcs de stationnement Penthievre, De Gaulle, Charaire et Robinson. Un système de vidéo protection 24h/24 a été mis en œuvre sur chaque site. Les équipements (caisses, barrières), l'éclairage (LED), les peintures, la signalétique et les contrôles d'accès (portes, portails) ont été entièrement refaits à neuf. Un nouvel ascenseur a été installé au parking Robinson. De nouveaux services sont proposés comme l'affichage dynamique des places restantes, l'accompagnement à la place, des consignes sécurisées pour les vélos, des places gratuites pour les deux-roues motorisés ou encore un dispositif de rechargement pour les véhicules électriques. Une amélioration qui n'a pesé ni sur le budget des usagers puisque les tarifs sont restés inchangés ni sur le budget de la Ville qui a fait le choix d'une DSP dont les résultats sont tout à fait conformes à ce qui avait été prévu ;

- **l'accentuation des actions de prévention situationnelle en matière de sécurité publique** : ce programme a été engagé avec la mise en œuvre d'un réseau de vidéoprotection dans le quartier du Centre. Il s'est poursuivi en 2015 avec l'équipement du quartier autour de la gare de Robinson, en 2018 avec l'équipement en vidéoprotection du square Robinson et continuera en 2019 avec l'équipement en vidéoprotection d'une partie du jardin de la Ménagerie. Il convient de noter que ces opérations s'effectuent sans financement de l'Etat, malgré des annonces prometteuses. Par ailleurs, les actions d'information et de prévention se poursuivront, notamment en direction des publics jeunes et seniors ;
- **l'intégration de toutes les actions municipales dans une démarche affirmée de développement durable** : l'engagement de la Ville dans cette démarche concerne tous les domaines de l'action municipale et à l'image de « Parlons ensemble du centre-ville », la Ville va lancer en 2019 une démarche de participation citoyenne sur le développement durable, « Parlons ensemble de l'environnement ».

La Ville a développé en 2011 l'usage des VAE (vélos à assistance électrique) pour le personnel municipal amené à faire de courts trajets sur la commune et va en 2019 renouveler la flotte de VAE (des subventions du Sipperec et de la Métropole du Grand Paris ont d'ailleurs été sollicitées). Elle propose à nouveau une politique d'aide à l'achat de VAE par les particuliers scéens (aide de 100 € maximum, complémentaire de l'aide de l'Etat). La Ville a également mis en place pour le personnel municipal de façon expérimentale depuis le 1^{er} mai 2018 l'indemnité kilométrique vélo. L'indemnité kilométrique vélo ne concerne en effet en théorie que le secteur privé, seul à être mentionné dans le décret du 11 février 2016 pris en application de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique.

Sont poursuivis en 2019 les investissements permettant de réaliser des économies de fonctionnement (notamment en matière d'énergie) ou un retour sur investissements par la vente de nos certificats d'économie d'énergie obtenus en contrepartie des actions d'économies

d'énergie. La Ville va également acquérir en 2019 un triporteur, outil de transport à la demande et de logistique urbaine, qui constituera un dispositif innovant en faveur de la dynamisation du centre-ville et du développement de la mobilité douce. L'acquisition de ce triporteur est financée partiellement par le produit de la campagne de financement participatif lancée en 2018 et bénéficie d'une subvention de la Métropole du Grand Paris.

Par ailleurs, trois stations Vélib' verront le jour en 2019 à Sceaux. Elles seront situées avenue de la Gare près de la gare de Sceaux-Robinson, rue du docteur Berger à proximité du marché et du parc de Sceaux et avenue Jean-Perrin, au niveau du centre-commercial des Blagis, et seront équipées d'une flotte nouvelle génération, connectée et comprenant un tiers de vélos électriques.

Enfin, comme on le sait, le syndicat mixte Autolib' – dans lequel la ville de Paris est seule majoritaire - a décidé le 21 juin 2018 la résiliation anticipée du contrat. Le service Autolib' a ainsi pris fin le 31 juillet 2018. La somme demandée par le groupe Bolloré a été jugée inacceptable par le syndicat mixte, qui estime que la somme demandée se fonde sur une analyse et des calculs qu'il conteste formellement, jugeant qu'il n'est pas acceptable de faire porter sur le contribuable des coûts qui seraient de la responsabilité de l'entreprise. Dans ce contexte, la Ville – qui était l'une des plus actives de la Métropole s'agissant des abonnements et des transactions de location de véhicules Autolib' - a décidé de rendre les 30 places ex-Autolib accessibles au stationnement selon les règles habituelles et réfléchit au démontage et/ou à la réutilisation des équipements ;

- **le maintien du soutien au logement social** : la Ville poursuit son action de soutien au logement social en finançant de façon très significative le développement des logements sociaux sur le territoire scéen. La Ville atteindra dans les années qui viennent le taux requis de 25% (ce taux est actuellement de 22,4% pour Sceaux), en particulier grâce à l'opération d'aménagement des Quatre-Chemins : dans ce cadre, elle verse une subvention à France Habitation depuis 2016, qui atteindra le montant global de 1,5 million en fin d'opération.

Par ailleurs, la Ville a renforcé son outil autonome en matière de construction et de gestion du logement social, en faisant aboutir la démarche de transformation de Sceaux Habitat (office public maintenant dissous), qui a fusionné avec l'office de Bourg-la-Reine et a transféré l'ensemble de son patrimoine à la SEM, devenue Sceaux Bourg-la-Reine Habitat. La ville de Sceaux possède la majorité du capital de Sceaux Bourg-la-Reine Habitat et va participer à l'augmentation du capital ;

- **l'accompagnement des nombreuses activités associatives qui participent largement à l'attractivité de la Ville** : après avoir mis à disposition des associations scéennes des locaux équipés et aménagés leur permettant de mener à bien leurs activités, la Ville poursuivra en 2019 son soutien aux associations en maintenant son niveau de subventionnement et la mise à disposition d'un certain nombre de moyens. La Ville constate un fort désengagement des autres partenaires institutionnels des associations. Ainsi, le conseil départemental des Hauts-de-Seine a supprimé toutes les subventions aux associations sportives d'un montant inférieur à 1 000 € et diminué le montant des autres, tout en les intégrant au sein du contrat départemental. De même l'Etat a décidé il y a quelques années de modifier les critères de la géographie prioritaire en matière de politique de la ville, ce qui se traduit par la disparition d'aides apportées au CSCB. La Ville est donc le dernier recours des associations, clubs et structures socio-culturelles qui lui demandent de compenser ces pertes de recettes pour boucler leurs budgets, ce qui se révèle difficile. Un travail partenarial permanent est donc conduit avec ces structures pour adapter leur fonctionnement et leur organisation à ce nouveau contexte ;
- **la politique de valorisation touristique et économique de la Ville**, avec la gestion en direct de la Maison du tourisme et les actions de promotion et d'aide aux commerces scéens par nos services. Cette politique passe aussi par le développement d'une politique visant à organiser et faciliter les tournages de films sur la Ville, éléments de promotion nationale et internationale. En 2018, 4 films, et 1 émission télévisuelle ont ainsi été tournés à Sceaux, pour un montant de redevance de l'ordre de 4 000 €. La collaboration avec le domaine de Sceaux est également renforcée afin de consolider la synergie entre le Domaine et le centre-ville. Ainsi en 2019, le

programme de l'année Colbert a été le fruit d'une collaboration commune Ville-département des Hauts de Seine.

La démarche « Parlons ensemble du centre-ville » a également été l'occasion pour de très nombreux Scéens d'exprimer leurs attentes et de construire ensemble la « charte » adoptée en conseil municipal en mai 2017. Cette participation citoyenne a été poursuivie en 2018, avec des décisions fortes et fondatrices concernant l'évolution de notre centre-ville, dans le respect de son authenticité qui en fait la richesse ;

- **la poursuite d'une politique de maintien en bon état du patrimoine municipal**, grâce à des travaux d'entretien des bâtiments et de l'espace public.

Ainsi, parmi les principaux dossiers à traiter et à financer prévus en 2019 figurent notamment :

- ✓ la poursuite des travaux de requalification du site sportif et de loisirs des Blagis ;
- ✓ la poursuite des travaux de construction de deux crèches sur le site Albert 1^{er} avec une ouverture des crèches prévue au 1^{er} janvier 2020 ;
- ✓ l'achèvement des travaux de rénovation de la bibliothèque municipale ;
- ✓ les travaux de la phase 2 de la réhabilitation de l'église Saint Jean-Baptiste ;
- ✓ la poursuite du programme d'enfouissement des réseaux (rue du Lycée, rue des Coudrais et rue Jean-Louis Sinet) et de rénovation de la voirie des rues concernées.

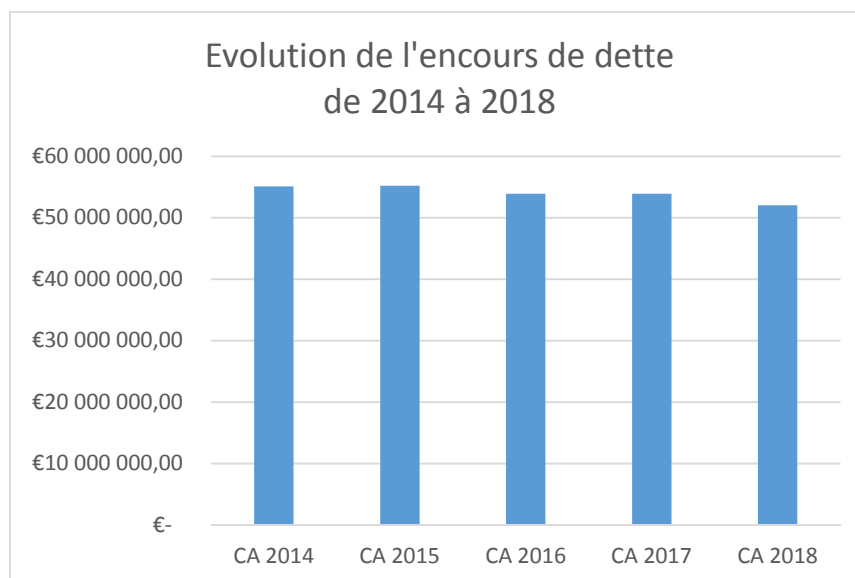
La réalisation de ces objectifs est rendue possible grâce à la continuation des efforts de rigueur de gestion conduits depuis des années, et qui produisent des effets significatifs et durables.

Elle est également rendue possible par la recherche de tous les modes de financements possibles ;

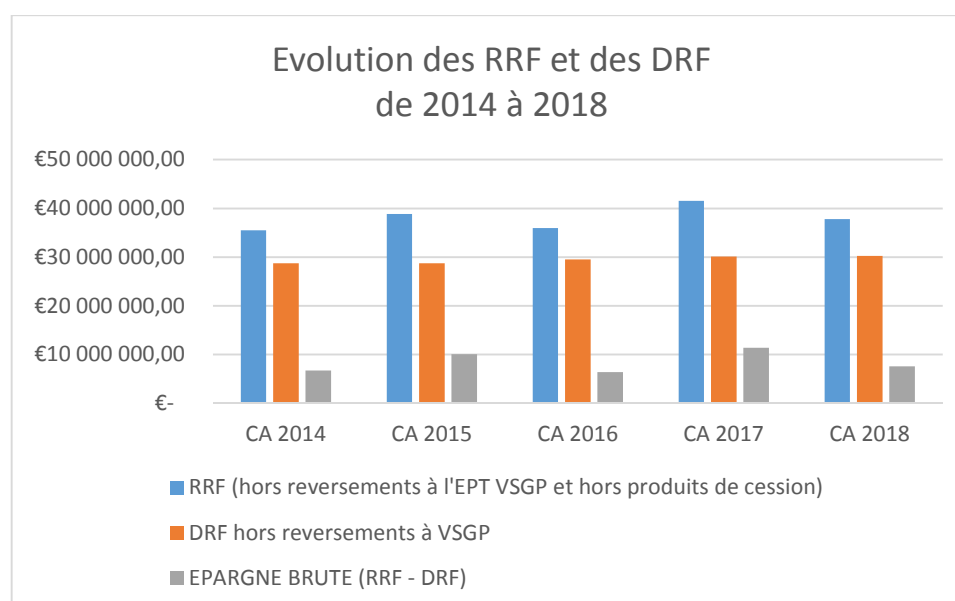
- **la recherche active de financements auprès de tous les partenaires, avec l'intégration de nos projets dans tous les dispositifs possibles au fur et à mesure de leur mise à disposition.**

Au sein des services communaux, une cellule « recherche de financements » a été montée (sans création de poste), avec pour mission de rechercher et d'obtenir toutes les subventions possibles. Ainsi, grâce aux recherches actives de subventions auprès de tous les partenaires (Etat, Région, Département, Métropole, etc), les travaux de requalification du site sportif et de loisirs des Blagis sont subventionnés à hauteur de 41%, les travaux de construction de la crèche Albert 1^{er} à 38%, les travaux de rénovation de la bibliothèque municipale à 38% et les travaux de réhabilitation de l'église Saint Jean-Baptiste à hauteur de 44%. La Ville devrait également se voir notifier dans le courant du 1^{er} semestre 2019 le montant de la subvention du département dans le cadre du nouveau contrat de développement territorial pour la période 2019-2021. Enfin, l'acquisition à venir des locaux de l'hôtel artisanal des Quatre-Chemins a fait l'objet d'une subvention de 300 000 € accordée en fin d'année 2018 par la Métropole du Grand Paris ;

- **le recours à l'emprunt, ressource très peu chère au vu des taux d'intérêts.** La Ville poursuit sa stratégie de recours à l'emprunt : rester à un niveau d'endettement proche de celui de 2008, autour de 56/57 M€ d'encours de dette y compris le fonds foncier. Ainsi après une phase de diminution de l'encours de dette, la Ville va temporairement augmenter son recours à l'emprunt, au vu du pic de dépenses d'investissements à financer entre 2018 et 2019, tout en restant dans l'objectif de maintien de l'encours de dette à hauteur de 57 M€.



- **la cession ou la mise en bail à construction de réserves foncières**, grâce à des stratégies d'acquisition au fil du temps de terrains ou bâtiments mis sur le marché local, avec le maintien de la maîtrise foncière par le biais de baux à construction chaque fois que cela est possible. Cette politique de cession a concerné près de 3,6 M€ en 2015 (cession du 34 boulevard Desgranges), 1,8 M€ en 2016 (cession du terrain du 27/29 avenue Jules-Guesde) et en 2017 près de 6,4 M€ de cessions de terrains (cession du terrain du 11 avenue Jules-Guesde, inscrit en 2015) et 4,9 M€ de baux à construction (terrain du 4 et 6 avenue Jules Guesde et terrain du parking Albert 1^{er}). En 2019, la Ville prévoit également la vente d'autres réserves foncières, pour remplir l'objectif assigné de construction de logements sans dénaturation des principaux quartiers pavillonnaires de Sceaux ;
- **le maintien d'un niveau de dépenses de fonctionnement stabilisé, comme il l'est depuis 2008 (hors effets des restructurations territoriales). Ce sera encore le cas en 2019.**



Ainsi, le niveau d'autofinancement au budget 2019 sera a minima maintenu par rapport à 2018, et ce sans évolution des taux d'imposition.

Comme nous l'avions annoncé il y a un an, alors même que nous proposons un renforcement de la capacité d'autofinancement - qui s'est en effet traduit dans la réalité du compte administratif pour 2018 -, l'exercice 2019 sera caractérisé par **un pic de dépenses d'investissement**.

La Ville a toujours souhaité maintenir son patrimoine en bon état et rénover les équipements pour proposer des lieux d'accueil de grande qualité. Les projets qui ont démarré en 2018 (bibliothèque, espace sportif et de loisirs des Blagis et multi-accueils Albert 1^{er}) ont fait l'objet d'études opérationnelles dès 2009/2010. Le pic de dépenses en 2018 et 2019 est lié à la conjonction de retard de certains projets pour des raisons extérieures à la Ville (faillite d'architectes par exemple) et à l'exigence de démarrage des travaux dans les deux ans de la notification pour tous les projets faisant l'objet d'une subvention.

La stratégie proposée est donc, comme pour les années précédentes, de poursuivre l'amélioration de l'efficacité de la gestion des services afin de consolider la capacité d'autofinancement d'une part, et de mener à terme les projets d'investissement engagés et qui bénéficient de financements externes importants d'autre part.

Ne pas réaliser ce type d'investissements serait incontestablement une faute à l'égard des générations futures et de l'attractivité de la Ville, tout comme au regard du niveau de service à garantir - notamment sur le plan éducatif - sur le territoire communal et au regard des surcoûts importants qui seraient induits par le report des projets concernés.

C'est pourquoi, en 2019, la Ville va temporairement augmenter son encours de dette, tout en restant dans l'objectif de maintien de l'encours de dette à hauteur de 56/57 M€. La Ville pourra à compter de l'exercice 2020 - et à l'image de la période 2008-2011 - réduire de nouveau son niveau d'investissement et son encours de dette.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2019.